



AAS • AFJ • AJEMA • CSR

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### RESEAU AJEMA

Extrait du procès-verbal de la séance du jeudi 9 mai, à 19h00

à l'Aula du Château d'Aubonne, salle du Conseil

Présidence : M. Andreas Sutter, Municipal à Tolochenaz, Vice-Président

Secrétaire : M. Emile Favre

#### Décisions des communes membres du réseau AJEMA :

**Dans le cadre du préavis N° 1/05.2019 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA»**

- Garderie Cupidon à Montherod, 10 places préscolaires pour janvier 2019,
- UAPE La Parent'Aise à Echandens, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
- UAPE Le Rendez-Vous à Aubonne, 12 places parascolaires après-midis pour août 2019,
- UAPE Le Cerf-Volant à St-Prex, 12 places parascolaires pour août 2019.

**Dans le cadre du préavis N° 2/05.2019 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA»**

- UAPE Marais'Cré à Gimel, 36 places parascolaires pour août 2019.

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC, réseau AJEMA

- vu les préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance des rapports de la Commission chargée de l'étude des préavis,
- considérant que ces objets ont été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e :

- 1) d'approuver les préavis N° 1/05.2019 et N° 2/05.2019 « Création de nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA,
- 2) de porter aux comptes 2019 et aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture des déficits.

Le Vice-Président ARASMAC Le Secrétaire :  
A. Sutter E. Favre  
ARASMAC p.a. CENTRE SOCIAL REGIONAL  
MORGES-AUBONNE-COSSONAY  
Rue de Couvaloup 10 - CP 982  
1110 Morges 1